

**Gérants**


Guillaume Dolisi



Laurent Pla

**Caractéristiques du fonds**

<b>VL au 30/11/2018 :</b>	989.22 EUR
<b>Actif du fonds :</b>	0.73 M EUR
<b>Benchmark :</b>	50 % MSCI Daily NET TR Europe Euro Index + 50% Euribor 3 mois
<b>Horizon conseillé :</b>	5 ans
<b>Date de lancement :</b>	19/10/2018

**Informations légales**

<b>Gérant délégué :</b>	VIA AM
<b>Société de gestion :</b>	Eric Sturdza Management Company SA
<b>Forme juridique :</b>	SICAV Luxembourgeoise
<b>Fréquence de calcul / cotation :</b>	Quotidienne
<b>Règlement / Livraison :</b>	J+2
<b>Souscriptions et rachats :</b>	Quotidiens avant 11h00
<b>Dépositaire :</b>	BNY Mellon
<b>Valorisateur :</b>	SS&C
<b>Auditeur :</b>	KPMG

**Conditions financières**

<b>Code ISIN Part Privée DS :</b>	LU1859350867
<b>Investissement minimum :</b>	1000 EUR
<b>Frais d'entrée :</b>	3 % maximum
<b>Frais de sortie :</b>	Néant
<b>Frais de performance :</b>	Néant
<b>Frais de gestion du fonds nourricier annuel :</b>	1.75% maximum
<b>Frais de gestion du fonds nourricier et fond maître annuel :</b>	2.84% maximum

**Commercialisation**


**La Part Privée DS du fonds bénéficie d'une distribution exclusive par DS Investment Solutions.**

**Contact : 01 44 21 75 25**

**Profil de risque**

Risque faible      Rendement espéré faible      Rendement espéré élevé      Risque élevé



**Un fonds offrant une exposition aux actions européennes « à fort potentiel » combinée à une stratégie de gestion du risque.**

**OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ET STRATÉGIE**

Le fonds O'SmartE est un fonds de gestion quantitative offrant une exposition aux actions européennes « à fort potentiel », tout en bénéficiant d'une couverture quantitative dynamique visant à réduire le risque du portefeuille jusqu'à 50 %. Le fonds vise à surperformer l'indice de référence synthétique composé à 50 % du MSCI Daily NET TR Europe Euro Index et à 50 % du taux Euribor à 3 mois. Pour répondre au mieux à son objectif de gestion, le fonds O'SmartE est un fonds nourricier qui est investi à hauteur de 90 % minimum de son actif net dans le fonds maître VIA Smart-Equity Europe et jusqu'à 10 % maximum dans des actifs liquides et/ou des produits dérivés.

**COMMENTAIRE DE GESTION**

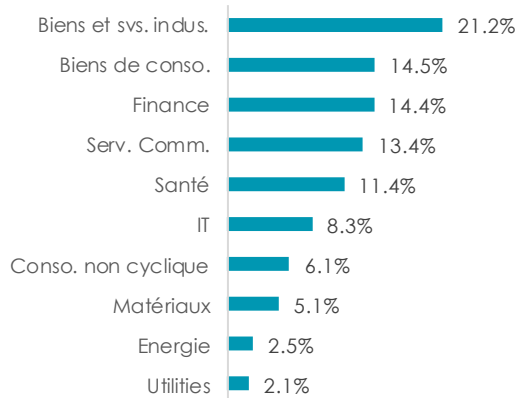
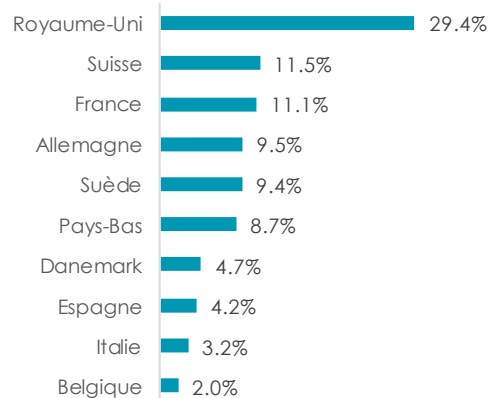
**Marchés :** après un mois d'octobre difficile, les marchés européens sont restés sous pression en novembre. Les craintes d'un ralentissement économique mondial ont été renforcées par l'absence de bonnes nouvelles géopolitiques, sur le plan des accords commerciaux comme sur celui du Brexit : l'accord trouvé entre l'Union Européenne et Theresa May doit encore être ratifié par le parlement. Les actions britanniques ont logiquement souffert davantage que les marchés continentaux. L'Eurostoxx 50 abandonne 0.7% tandis que le FTSE 100 (en euros) perd plus de 2%. Les secteurs défensifs se sont une nouvelle fois illustrés, avec des hausses de 2% pour l'agro-alimentaire et la santé, de 3.7% pour les services aux collectivités et même de plus de 9% pour les services de communications. A l'inverse, les valeurs cycliques (industrie, énergie, matières premières) ont abandonné entre 3% et près de 8%. Dans ce contexte difficile pour la partie actions de la stratégie et malgré sa stratégie de protection, qui a bien fonctionné, le fonds VIA O'SmartE sous-performe très légèrement.

**Facteurs de performance :** la performance du fonds s'explique très facilement en fonction de la contribution de chacune des briques qui la composent. Le panier d'actions sous-performe son benchmark, par la faute d'un effet de sélection de valeurs négatif, particulièrement au sein des services de communications. Ainsi, RTL Group abandonne 6.8% (1.25% du portefeuille) au cours du mois sur fond de ralentissement des recettes publicitaires. Dans le même temps, l'absence des opérateurs historiques dans le fonds a pesé : ces sociétés ont enregistré des gains voisins de 10%, alimentés par la publication de résultats meilleurs qu'attendu (Vodafone) et par le changement de position de la Commission Européenne concernant une éventuelle consolidation dans le segment du mobile (KPN, Tele2, Orange). On notera par ailleurs les contre-performances de Ferguson (-5% après la détérioration des indicateurs de confiance des promoteurs immobiliers américains), de GVC Holdings (-21% après que les autorités anglaises ont décidé de relever à 21% la taxe sur les jeux en ligne).

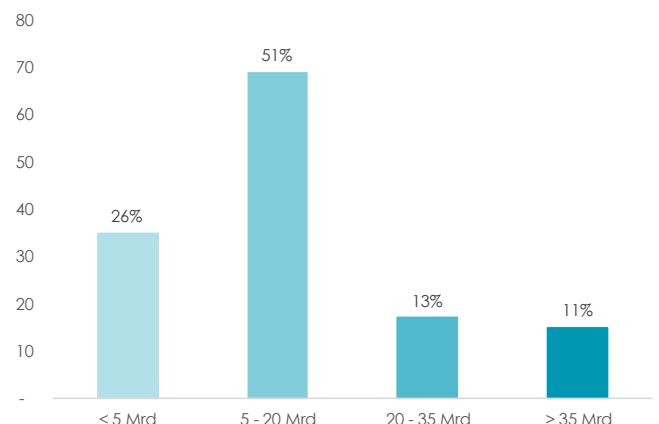
**Perspectives :** l'année 2018 s'est révélée très difficile pour le type de stratégie actions que nous mettons en œuvre dans ce fonds. Nous citons souvent de grands investisseurs comme modèles et sources d'inspiration, et leur reconnaissons, outre leurs formidables qualités d'analyse et de bon sens, une force de caractère peu commune que Warren Buffett cite d'ailleurs comme la première qualité d'un gérant, bien avant son intelligence. Cette force de caractère leur permet de ne jamais perdre de vue l'essentiel : investir dans des entreprises de la meilleure qualité possible, quels que soient les thèmes, par construction conjoncturels, joués par le marché. Ce dernier a d'ailleurs rarement été aussi dur avec les valeurs que nous portons et met ainsi à rude épreuve notre propre force de caractère. Il peut bien sûr aller plus loin encore, mais il est à noter que depuis dix ans, les investisseurs ont rarement eu à ce point l'occasion de faire des soldes. Et si la tendance devait s'accroître à la baisse, alors le portefeuille de Puts devrait très correctement jouer son rôle d'amortisseur.

**ÉVOLUTION DE LA VL DU FONDS**

Conformément à la réglementation en vigueur de l'Autorité des Marchés Financiers, la performance du fonds ne peut être communiquée au cours de sa première année d'existence

**ANALYSE DU PORTEFEUILLE DU FONDS MAÎTRE**
**RÉPARTITION PAR SECTEUR**

**RÉPARTITION PAR PAYS**

**10 PRINCIPALES POSITIONS**

1	Roche Holding AG	2.07%
2	Sunrise Communications	1.98%
3	Swedish Orphan Biovitrum AB	1.97%
4	Bunzl PLC	1.95%
5	Securitas AB	1.94%
6	DSV A/S	1.81%
7	Sonova Holding AG	1.73%
8	Infoma PLC	1.71%
9	Pearson PLC	1.67%
10	ASR Nederland NV	1.59%
<b>Total</b>		<b>18.42%</b>

**RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSÈRE**

**FONDAMENTAUX DU PORTEFEUILLE**

Fonds	Rentabilité <sup>3</sup>		Evaluation <sup>4</sup>		Croissance des BPA
	Comptable	Normalisée <sup>1</sup>	Comptable	Normalisée <sup>1</sup>	
Fonds	13.8%	22.4%	14.0	15.3	2.3%
Benchmark synthétique <sup>2</sup>	12.6%	14.5%	12.9	16.2	6.1%

1. Les données normalisées traduisent la réalité économique des entreprises sur une base comparable.
2. Le benchmark synthétique se compose des 600 sociétés incluses dans l'univers de sélection du fonds VIA Smart Equity Europe, pondérées par leur capitalisation boursière. Elles excluent les valeurs financières.
3. Les rentabilités comptables et normalisées sont déterminées respectivement par le ROE/ROEA et le RCR.
4. Les évaluations comptables et normalisées sont déterminées respectivement par le PER comptable et le PER normalisé.

- ROE (Return on Equity) : Résultat net / Capitaux Propres
- RCR (Real Cash Return) : taux de rentabilité interne (TRI) des capitaux investis ajusté de l'inflation en fonction des flux de trésorerie générés par l'entreprise, à travers la vie économique de ses actifs amortissables
- PER Comptable : Capitalisation boursière / Résultat Net
- PER Normalisé : [(FEV / ECI) / RCR] où :
  - FEV : Capitalisation boursière, dette nette, provisions financières, déficit (ou surplus) des pensions de retraite, moins la valeur de marché des intérêts minoritaires
  - ECI : Coût de remplacement des actifs incluant les actifs tangibles ajusté de l'inflation, actifs circulants, autres actifs d'exploitation et la partie 'invisible' du capital investi (publicité, R&D, etc.)

**AVERTISSEMENT**

La présente publication vous est communiquée à titre purement indicatif et ne constitue : ni une proposition, ni une offre d'achat ou tout autre transaction portant sur les instruments financiers, ni un conseil en investissement ou placement financier.

VIA AM recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (DICI). Le prospectus en anglais et le DICI en langue locale (pour tous les pays mentionnés dans ce document comme un pays dans lequel une offre au public est autorisée) peuvent être obtenus gratuitement sur [via-am.com](http://via-am.com) ou sur demande auprès de [info@via-am.com](mailto:info@via-am.com). Les futurs investisseurs sont tenus d'entreprendre les démarches nécessaires afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation de leur investissement, en fonction des considérations légales, fiscales et comptables qui leur sont applicables. Les opinions contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans avis préalable. Les investisseurs sont tenus de veiller à disposer de la dernière version disponible du présent document.

VIA AM est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/CE). Le produit est un compartiment de la SICAV VIA AM et a obtenu l'agrément de la CSSF. Le fonds est conforme à la directive OPCVM (2009/65/CE) et a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document, à l'instar du prospectus et/ou plus généralement de toute information ou document relatifs aux Fonds, ne constitue pas une offre de vente dans un pays (i) dans lequel une telle offre ne serait pas autorisée, (ii) dans lequel réaliser une telle offre supposerait pour l'entité responsable de l'offre d'être titulaire d'un agrément ou d'une autorisation qu'il ne détiendrait pas, ou (iii) auprès d'une personne auprès de laquelle il serait illégal de faire une telle offre. Les parts ou actions du fonds ne sont pas enregistrées au titre de l'U.S. Securities Act of 1933 et ne peuvent être offertes ou vendues directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique ou au bénéfice d'une « US Person » (tel que ce terme est défini dans la Regulation S au titre de la loi américaine Securities Act de 1933, tel que modifiée, et/ou toute personne qui ne tombe pas dans la définition de « Non-United States Person » au sens de la Section 4.7(a)(1)(iv) des règles de la U.S. Commodity Futures Trading Commission). Aucun régulateur américain (que ce soit au niveau fédéral ou au niveau d'un Etat) n'a examiné ni approuvé ce document ni aucun autre document relatif au fonds. Toute déclaration contraire constituerait une infraction pénale aux Etats-Unis.